

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2017-19**

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir : 1
Votants : 12

L'an deux mil dix sept
Le 1^{er} juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 12/5/17

**OBJET : PRISE DE POSITION SUR L'INSTALLATION DE POTEAUX EN AERIEN
PAR «ORANGE» POUR ALIMENTER LA COMMUNE DE CULIN.**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL

EXCUSES : Michel PERRET donne pouvoir à Jean- Michel DREVET, Philippe PELLET

ABSENTS : Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE souhaite installer sur la commune de Tramolé des poteaux de transit en aérien pour le passage de lignes téléphoniques dans le but d'alimenter la commune voisine de Culin.

Il rappelle que depuis quelques années la commune de Tramolé met tout en œuvre en adéquation avec le Syndicat Energie de l'Isère (S.E.D.I.), pour que les lignes des poteaux électrique et téléphonique en aériens existantes soient enfouies.

L'installation par « ORANGE » de nouvelles lignes avec poteaux serait donc en contradiction totale avec la politique de notre village qui consiste :

1. A défendre notre paysage urbain et rural.
2. A sécuriser les voiries et éviter de nouveaux obstacles pour les automobilistes.
3. Préserver les finances de la commune en évitant des dépenses d'enfouissements superflues.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal prenne position sur ce projet en affirmant que ce projet d'Orange pour alimenter la commune de Culin doit être sans conséquence négative pour notre municipalité notamment en respectant les 3 points évoqués préalablement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

S'OPPOSE, à l'unanimité, à une installation de poteaux avec lignes aériennes par la société « ORANGE »,

DECIDE, à l'unanimité, que seule l'option de lignes installées en enfouissement obtiendra l'approbation de la commune de Tramolé

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché